



Réunion publique

Projet de l'aire d'accueil permanente des gens du voyage

LOIREAUXENCE - Varades

Lundi 29 novembre 2021

MAIRIE DE LOIREAUXENCE
182 rue du Maréchal Foch - CS 50023 - Varades - 44370 Loireauxence
Tél : 02 40 98 33 03 - Fax : 02 40 83 49 69 - Mail : mairie@loireauxence.fr

www.loireauxence.fr

Ordre du jour

- Présentation du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (2018-2024)
- Compétence de la COMPA
- Implantation de l'Aire Permanence d'Accueil
- Qui accueillons nous ? Et comment ?
- Comment accueillons nous sur les aires d'accueil permanentes?
- L'identification du terrain

Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens Du Voyage

- Au titre de la circulaire 2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
- Le « Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage » établi par la Préfecture et le Conseil Départemental de Loire-Atlantique en l'occurrence pour la période **2018-2024**

Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens Du Voyage

Dispositifs d'accueil et présence de gens du voyage sur
le secteur de la COMPA



MAIRIE DE LOIREAUXENCE

182 rue du Maréchal Foch - CS 50023 - Varades - 44370 Loireauxence
Tél : 02 40 98 33 03 - Fax : 02 40 83 49 69 - Mail : mairie@loireauxence.fr

www.loireauxence.fr

Une compétence de la COMPA

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont compétents, depuis le 1er janvier 2017, pour la réalisation, la gestion et l'entretien des aires d'accueil permanentes.

- Promouvoir l'utilisation des aires d'accueil permanentes afin de limiter les stationnements spontanés.
- Développer et adapter l'accueil et l'habitat sur le territoire.
- Au-delà de l'accueil et l'habitat, travailler sur des thématiques associées : sédentarisation et scolarisation.
- Favoriser la vie familiale et l'autonomie des ménages avec l'accès aux droits communs et services de proximité.
- Suivre, évaluer et ajuster l'équipement et son fonctionnement.

Pourquoi à Loireauxence ?

- ↪ Commune de plus de 5000 habitants
- ↪ Pour un équilibre territorial du Pays d'Ancenis
- ↪ Besoins repérés : 5 emplacements (étude qualitative et quantitative dans le cadre de l'élaboration du Schéma Départemental Accueil Habitat Gens du Voyage)

Pourquoi à Varades ?

- ↪ Présence historique de voyageurs (il y a 30 ans, il y avait à Varades une des premières aires d'accueil permanentes de Loire Atlantique)
- ↪ Des stationnements spontanés sur le secteur
- ↪ Territoire attractif
- ↪ Des services de proximité

Qui accueillons nous ? Et comment ?

Gens du Voyage

- ↪ Habitat en caravane
- ↪ Itinérance plus ou moins régulière
- ↪ Groupe hétérogène

1 ménage

- ↪ 1 ménage = estimation de 2 places (en général)

1 Emplacement = en général 2 places soit 150 m² minimum comprenant :

- ↪ 1 évier sous abri
- ↪ 2 places de parking
- ↪ 1 sanitaire (douche – lavabo)
- ↪ 1 wc

(1 local technique pour 2 emplacements)

Référence : Décret du 29 juin 2001 relatif aux normes techniques applicables aux aires d'accueil des gens du voyage



Comment accueillons nous sur les aires d'accueil permanentes?

- ↳ **Vocation** : accueil de ménages, petits groupes
- ↳ **Capacité** : 5 emplacements = 10 places
- ↳ **Convention d'occupation et signature règlement intérieur** COMPA et prestataires
- ↳ **Durée de stationnement** : selon le règlement intérieur : 3 à 5 mois maximum, dérogations possibles

Comment accueillons nous sur les aires d'accueil permanentes?

↳ Interventions :

- ↳ Prestataire suivi de gestion (suivi administratif/ suivi technique)
- ↳ Suivi et soutien du prestataire : définition des orientations stratégiques (règlement intérieur, projet social local), maintenance des équipements (1 mois/an généralement) assuré par la COMPA.
- ↳ Travail en partenariat avec des services compétents (acteurs locaux, associations de voyageurs ...) : droits et devoirs, accompagnement social (cadre de vie/habitat, santé, parentalité, loisirs enfance/jeunesse), scolarisation et insertion professionnelle, médiation.

Comment accueillons nous sur les aires d'accueil permanentes?

- ↳ Participation de l'Etat à l'investissement pour la création et la rénovation
- ↳ Participation de l'Etat à la gestion via la CAF avec l'Allocation Logement Temporaire (ALT 2)

L'identification des terrains

Besoins pris en compte

- ↪ accès/ accessibilité
- ↪ proximité des services
- ↪ Environnement
- ↪ faisabilité opérationnelle
- ↪ optimisation du coût d'aménagement et d'entretien : assainissement collectif obligatoire
- ↪ surface nécessaire : 3 à 4 000 m²

L'identification des terrains

Méthodologie retenue

- 1/ Définir une liste de critères permettant de répondre aux cahier des charges
- 2/ Délimiter une zone d'étude
- 3/ Appliquer les critères sur tous les terrains compris dans la zone d'étude des 39 terrains

Objectif

- Objectiver les particularités techniques des terrains potentiels, puis retenir le terrain présentant le moins de contraintes

L'identification des terrains

Proposition de critères, répartis en 5 thématiques

① Foncier

- ↪ Surface terrain
- ↪ Propriétaire (commune / autre propriétaire public / particulier)
- ↪ Usage actuel (agrément/ prairie / jeune boisement / cultures / bois)

② Environnement / voisinage

- ↪ Distance services les + proches
- ↪ Distance école la + proche
- ↪ Distance voisin le + proche

Grille d'évaluation

0	non contraignant
1	peu contraignant
2	contrainte technique ou financière
3	contrainte technique et financière
4	très contraignant

L'identification des terrains

Proposition de critères, répartis en 5 thématiques

↳ ③ Réglementation

↳ Zonage PLU

↳ Contraintes réglementaires

↳ ④ Desserte viaire

↳ Accès (satisfaisant / recalibrage / insuffisant / dangereux)

↳ ⑤ Desserte réseaux (Eaux usées, Eau potable, Eaux pluviales)

Grille d'évaluation

0	non contraignant
1	peu contraignant
2	contrainte technique ou financière
3	contrainte technique et financière
4	très contraignant





Loireauxence

Site : La Batelière



PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*





- + Propriété communale
- + Pas de modification de PLU
- + Proche des réseaux
- + Proche école et services
- + Voisinage :
 - + habitation la plus proche 100 mètres linéaires
 - + habitations La Carterie (200 à 350ml)
 - + habitations route de la Rouxière et lotissements (de 130 à 350ml)
 - + Présence de haies autour du terrain
- + Possibilité de construction en second rideau

Parcelles YR – 25 -26

Superficie : 9500 m²

MAIRIE DE LOIREAUXENCE

182 rue du Maréchal Foch - CS 50023 - Varades - 44370 Loireauxence
Tél : 02 40 98 33 03 - Fax : 02 40 83 49 69 - Mail : mairie@loireauxence.fr

www.loireauxence.fr



Les étapes à venir

- ↪ Délibération au Conseil Municipal: 6 décembre 2021
- ↪ Transmission du choix de terrain à la COMPA
- ↪ Phase opérationnelle et projet social : premier semestre 2022



Merci de votre attention

Echanges

MAIRIE DE LOIREAUXENCE
182 rue du Maréchal Foch - CS 50023 - Varades - 44370 Loireauxence
Tél : 02 40 98 33 03 - Fax : 02 40 83 49 69 - Mail : mairie@loireauxence.fr

www.loireauxence.fr